

CAP du 30/06/2008 :

Déjà la RGPP : Régression Générale des Possibilités de Promotions

Hormis le mouvement de mutation au 1^{er} septembre prochain (réduit au strict minimum, nous l'exposerons plus loin), quelle utilité de tenir une CAP dans l'urgence, juste avant les vacances, pour s'entendre déclarer qu'on ne peut pas traiter la majorité des points et des dossiers à l'ordre du jour ?

Avancement à Contrôleur Principal : On verra plus tard...

En premier lieu, le **tableau d'avancement au grade de contrôleur Principal** n'a pas pu être examiné puisque la Direction locale n'a pas reçu les documents et directives émanant de la Direction Centrale. L'élaboration de la liste des futurs heureux promus est donc repoussée au second semestre 2008. Sud Trésor 25 pense que la création de la DGFIP (flou total sur le nombre de promotions) n'est pas étrangère à ce retard.

Recours en notation : Refus systématique !

En second lieu, concernant les **recours en notation**, sur 6 recours reçus à ce jour (5 en catégorie B, 1 en catégorie C), seuls 2 dossiers de catégorie B ont pu être examinés. La raison en est simple. En fonction du retard pris dans la campagne de notation (voir ci-après l'analyse lamentable de ce retard par notre Directeur), à part les demandes de majoration à + 0,06 pour lesquelles la CAP locale ne peut pas se prononcer (impossibilité de constituer une réserve départementale en + 0,06), toutes les demandes de révision de note doivent être examinées lors d'une même CAP afin de répartir le plus équitablement la maigre réserve de +0,02 dévolue aux nombreux contestataires. C'est donc en septembre, lorsque tous les recours auront été formulés par les agents mécontents (de plus en plus nombreux) que la CAP pourra valablement examiner cet épineux problème.

Mutations au 01/09/08 : Service minimum scandaleux !

Finally, c'est le seul **mouvement de mutation du 01/09/2008** qui a fait l'objet d'un véritable examen. Comme toujours, la Direction locale ne tient absolument pas compte des propositions de mouvement que nous ne manquons pas de formuler avant chaque CAP, au terme d'une ½ journée de préparation. Sans parler des coups de fil passés aux intéressés... Est-il besoin de rappeler que nos représentants se soucient avant tout de satisfaire le maximum de demandes de mutation émanant des agents du département ? Ce n'est malheureusement pas le cas de la Direction locale qui semble traiter le sujet de façon plus légère (doux euphémisme...) Nous doutons même que nos propositions fassent l'objet de la moindre attention de la part de la Direction. Pour preuve, face aux 17 mouvements en B et C que nous avons proposés, la Direction ne propose que 5 mouvements en B et 4 en C. Sachant que, une fois n'est pas coutume, il y a 6 arrivées extérieures, ce ne sont que 3 mouvements internes qui sont proposés ! Puisqu'il n'y a plus que 2 CAP par an (la prochaine est prévue pour avril 2009), les candidats à la mutation n'auront donc qu'à patienter ! A notre demande, la Direction locale a bien daigné nous expliquer les raisons censées s'opposer à la prise en compte de nos propositions : comme d'hab, des arguments fort discutables furent avancés (pilier du poste inamovible, passage à Hélios, sous-effectif, ORE, etc...), arguments que nous avons à chaque fois contrés en évoquant des décisions contraires prises par le passé... Et que dire de l'affectation à la Paierie Départementale (poste dangereusement déficitaire) d'une collègue... en congé de maternité au 1^{er} septembre ! Quel renfort...

Le dialogue social, c'est comme les frites "truc" : ce sont ceux qui en parlent le plus qui le pratiquent le moins !

Eu égard aux agents concernés, les représentants de Sud Trésor 25 ont validé les propositions de l'administration. Toutefois, ils ont exigé qu'une mention soit portée au PV stipulant que plusieurs autres mouvements possibles ont été sciemment ignorés par une Direction locale peut-être davantage préoccupée par son propre avenir que celui des agents et de notre réseau...

Au final, les mouvements au 1^{er} septembre prochain seront les suivants :

En catégorie B :

- Michelle FRANCAIS, Trésorerie de l'Isle sur le Doubs à Trésorerie de Montbéliard Municipale.
- Nathalie OERTEL, TG pensions à TG, service recouvrement.
- Hervé BOUVIER, Trésorerie de Salins à TG pensions.
- Samuel LOMONT, Trésorerie de Champagnole à Trésorerie d'Ornans.
- Corinne LANCIAU, Disponibilité à TG CFR.

En catégorie C :

- Catherine FEUVRIER, Trésorerie de Pont de Roide à la Trésorerie de Maïche..
- Marianne FLACHON, RGF Paris à Paierie Départementale..
- Laurent BERNARD, Trésorerie de Melisey à Trésorerie de Baume les Dames.
- Catherine MICHEL, Disponibilité à Trésorerie de Baume les Dames.

Examen des 2 **recours en notation** précités. Quel que soit le dossier de l'agent (même excellent), l'attitude de la Direction reste la même et sans équivoque : refus d'émettre un avis favorable d'augmentation de note à + 0,06 pour appuyer un recours éventuel en CAP centrale. Pour la Direction, le système ne permet pas de récompenser tout le monde (quotas en + 0,06 très limités), agent déjà «récompensé» les années précédentes, un + 0,02 c'est déjà très bien, seuls 30 % des agents en bénéficient, agent qui vient de changer de fonctions, etc ...Devant un tel aveuglement, les représentants de SUD Trésor 25 n'ont pas manqué de mettre l'administration face à ses contradictions en dénonçant l'absurdité du système de notation qui tantôt se revendique être l'outil idéal de la rémunération au mérite et ensuite préconise une notation intelligente, ce qui va totalement à l'encontre du concept précédent. Une chose est sûre : il y a beaucoup plus de 50 % d'agents méritants dans le Trésor et les quotas instaurés par l'administration sont une aberration qui prouve que cette méthode de promotion n'est que de la poudre aux yeux ! Le nombre croissant d'agents insatisfaits et de recours le prouve !

A l'insu de son plein gré ...? Pour justifier le bien fondé d'une demande de relèvement de note à + 0,06 d'un agent de catégorie B occupant un emploi précédemment dévolu à un cadre A, nous avons fait un parallèle avec un service de la TG qui l'année dernière avait vu l'ensemble de ses agents récompensés par un + 0,06 en raison de l'absence de chef de service durant toute l'année...Quelle ne fut pas notre surprise de constater que le TPG n'était pas au courant de la chose ! Le Directeur, presque confus, attesta le fait du bout des lèvres... mais ne vous y trompez pas, cet élément pour le moins troublant, ne changea en rien la détermination du Président à refuser le relèvement de la note de l'agent concerné. Lors du vote, Sud Trésor 25 se prononça pour le relèvement de la note des 2 agents concernés. FO fit de même sur un cas, et s'abstint sur l'autre.

Vous l'avez tous remarqué : la campagne de notation 2008 a pris énormément de retard. De nombreux recours sont encore attendus pendant l'été et seront examinés, au mieux, début septembre. Avant même que nous l'ayons questionné sur les raisons de ce retard, le Directeur, sans aucune pudeur, avec un aplomb sans faille, n'a pas hésité à en attribuer la faute à devinez qui...? Et bien à ces vilains petits canards qui, selon lui, mettent de la mauvaise volonté à signer leur feuille de notation et de ce fait, en raison du délai réglementaire de 2 mois dévolu pour exercer un recours, retardent la tenue de la CAP et pénalisent l'ensemble de leurs collègues ! Voila ce que l'on appelle « ne pas manquer d'air »...Nous avons aussitôt fait remarquer que la plupart des agents n'ont eu la possibilité technique de signer leur feuille de notation que début juin et que le retard n'est donc pas du aux agents, mais bien à l'administration ! Légèrement forcé par notre détermination, il a bien voulu admettre que le retard était d'abord du à la CP (c'est pas bien de dénoncer...) qui a tardé à fournir les quotas (NDLR : identiques chaque année...) et au dialogue « compliqué » avec les chefs de services/postes pour répartir le maigre capital en mois de réduction (bonnet d'âne pour les notateurs 1^{er} degré !). Quant à lui, rien à se reprocher, bien entendu, toujours au top ! Mais 4 mois pour gérer une campagne de notation, ça nous paraît beaucoup. Surtout pour une quatrième ! C'est pourquoi, nous n'avons pas hésité à qualifier son attitude d'irresponsable et de malhonnête.

« Chez nous », certes, mais pas « de chez nous »... ou l'histoire d'un agent non régularisé...

Au registre des **points divers**, nous avons souhaité évoquer le cas d'un agent territorial, qui depuis plus de 20 ans, rémunéré par son administration d'origine, travaille chaque jour pour le Trésor Public dans un grand poste de Besançon (devinez lequel !) **sans aucun contrat ni convention de mise à disposition**. Nouvelle hébétude du TPG qui ignorait tout de ce cas, mais pas du Directeur qui, bien qu'ayant déclaré ne pas connaître cette personne et ne pas souhaiter la connaître, connaît parfaitement le dossier, et surtout son côté totalement illégal ! Nous avons soulevé ce cas, parce que cet agent au statut complètement anormal, voit actuellement sa santé fragilisée en raison de l'attitude conflictuelle du chef de poste à son égard (brimades, refus de formation auprès de son administration d'origine), alors qu'il ne détient aucun droit (à part oralement) sur cet agent. Le médecin de prévention alerté par nos soins n'a rien pu faire pour cette personne en raison de sa non appartenance à notre administration ! C'est finalement par le biais de la médecine du travail, et grâce à l'appui de notre syndicat et surtout celui de son administration d'origine qu'elle a enfin obtenu une solution à son problème (réintégration dans sa collectivité dès la rentrée). Une nouvelle fois nous déplorons et dénonçons l'attitude inacceptable de certains responsables de notre administration qui semblent porter fort peu de considération envers les agents qui les servent. Nous l'avons fait savoir au TPG et l'avons enjoint à la plus grande vigilance lors de la nomination prochaine du remplaçant de cet agent (mise en place d'une convention claire et légale de mise à disposition). Sur ce point, le TPG n'a pas pu se prononcer, évoquant même son éventuelle incapacité à signer un tel document !

Un mouvement complémentaire (un départ en B, une arrivée en C) va sans doute modifier le tableau de mutations établi le 30 juin, en particulier pour les affectations sur la Trésorerie de Baume-les-Dames et la Paierie Départementale... (A suivre)

SUD Trésor est Syndicat membre de Solidaires aux Finances et de l'Union syndicale Solidaires